



COMPTE-RENDU CFDT-VNF

de la COMMISSION D'ATTRIBUTION DES MAISONS ECLUSIERES du 20 octobre 2021

Pour La **CFDT-VNF** Stéphane CLAUDE et Claude FAUCHARD

Sous la présidence d'Antoine VOGRIG et Jean-Luc RENARD (GVB).

Attributions à examiner :

UTI CMRO

- Maison éclésièrè n° 07 à Sauvoy vacante depuis 09/21 (ex COT) 1ère publicitè – accessible VL brute mensuelle 2021 : 502 € Travaux : 8.000 € (salle-de-bains) **Proposer en externe**
- Maison éclésièrè n° 21 à Ligny-en-Barrois susceptible d'être vacante en 10/21 (ex COT) 1ère publicitè – accessible VL brute mensuelle 2021 : 475 € **Proposer en externe**
- Maison éclésièrè n° 38 à Bar-le-Duc vacante depuis 06/21 (ex COP-15) 1ère publicitè – accessible VL brute mensuelle 2021 : 475 € Travaux : 3.000 € **Proposer en externe**

UTI MEUSE-ARDENNES

Canal des Ardennes

- Maison éclésièrè n° 05 de Saint Aignan vacante depuis 05/19 (ex NAS) 6ème publicitè interne – non accessible *sortie arrêté 2020* Travaux : 5.000 € VL brute mensuelle 2021 : 283 € **nouvelle pub interne**

Secteur aval

- Maison barragiste n° 44 de Joigny vacante depuis 06/21- (NAS ex-barragiste) 2ème publicitè interne – non accessible **à sortir du prochain arrêté** Aucun travaux VL brute mensuelle 2021 : 297 € **nouvelle pub interne**
- Maison barragiste n° 47 de Laifour vacante depuis 08/19 (ex NAS) 5ème publicitè interne – non accessible (50 m) *sortie arrêté 2020* Travaux : 5.000 € VL brute mensuelle 2021 : 280 € **nouvelle pub interne.**

UTI Canal des VOSGES

- Maison éclésièrè n° 29 de Bains les Bains (La-Vôge-les-Bains) vacante depuis 06/19 (ex COT) 5ème publicitè interne – non accessible VL brute mensuelle 2021 : 289 € Travaux : > 10.000 €
- **En attente de l'étude de la Com Com de l'agglomération. Maison pas louable dans l'état.**

UTI CCB

Agence de LONGEAU

- Maison éclésièrè n° 03 d'Heuilley-Cotton vacante depuis 09/21(ex COT) 1ère publicitè – accessible par chemin forestier VL brute mensuelle 2021 : 292 € Travaux : 12.500 € (conformitè électricitè + porte entrèe + 1 paire de volets) **Un agent serait intèressé suite à la réorganisation de l'exploitation nouvelle pub interne.**

Agence de ST DIZIER

- Maison éclésièrè n° 60 d'Hoéricourt à Saint-Dizier vacante depuis 08/21 (ex COT) 1ère publicitè – accessible VL brute mensuelle 2021 : 350 € Travaux : 2.500 € (parquet flottant) **Proposer en externe.**

- Maison éclusière n° 03 de Champigny-les-Langres vacante depuis 08/21 (ex COT) 1ère publicité – accessible
VL brute mensuelle 2021 : 362 € Travaux : 1 volet roulant porte entrée non chiffré **Proposer en externe.**

Points divers, questions, infos :

Maisons attribuées en COT depuis mars 2021 :

- MB 43 de Montcy-Notre-Dame (496 €)
- ME 31 de Roôcourt (345 €)
- ME 39 de Renève (255,94 €)

Point de situation sur les maisons suivantes :

ME 24 à Harsault (UTI CDV) : **Actuellement réfectoire de l'équipe IDEE pendant le chômage. Nouvelle pub interne. Pas accessible.**

ME 42 à Fains Veel (UTI CMRO) : point situation après décès de l'occupant. **Pas de demande interne. Une entreprise (restauration) serait intéressée pour occuper la maison**

ME 59 à Sermaize-les-Bains (UTI CMRO) : **Renseignement pour la vendre de gré à gré, que pour un voisin pour l'accessibilité.**

ME 18 à Longeaux (UTI CMRO) : **Proposition à la collectivité.**

La CFDT-VNF souligne qu'il faut maintenir et ne pas laisser se dégrader notre patrimoine.

La direction comprend que nos agents sont moins demandeur et qu'il faut valoriser notre patrimoine commerce, café, collectivités...La direction explique les problèmes de sécurité en cas de location pour des maisons non accessibles.

Arrêté listant les fonctions ouvrant droit à un logement en NAS et COP-A :

La direction peut maintenir des NAS social suite aux réorganisations. Demain un agent grand gabarit en NAS perdant son poste suite à la réorganisation (PC) pourrait passer en NAS social ?

Modifications proposées pour le prochain arrêté

La réactualisation se fera maintenant que les deux ou trois ans, créant des problèmes pour des agents qui attendent de passer en NAS ou COP A en fonction de leurs fonctions.

Question CFDT-VNF :

Suite au retour des groupes de travail sur l'avenir de VNF. Le groupe ingénierie proposait de confier la gestion des maisons éclusières à une entreprise extérieure ?

Devant notre étonnement le directeur adjoint nous a rassurer en expliquant que dans l'immédiat cette solution n'est pas envisageable. Et que côté financier si on devait donner le peu de bénéfice des loyers à une entreprise de gestion immobilière ça n'aurait aucun intérêt.

Une autre OS c'est inquiété pour un agent nouvellement affecté sur la Moselle sur un poste d'éclusier, avec possibilité d'être logé en NAS. Aucun logement n'étant disponible sur son ouvrage il lui sera proposé un logement vacant à VILLEY le SEC.